

L'an deux mil dix-huit, le 30 mars à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Michel GINIÈS, Maire.

Nombre de conseiller.ères en exercice :	23
Nombre de présent.es :	16
Nombre de votant.es :	21
Date de la convocation :	23 mars 2018
Date d'affichage du compte-rendu :	04 avril 2018

PRÉSENT-E-S : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :
Mr GUICHARD Christian qui donne procuration à Mr PERRIN Jean-François
Mme GUYET Jocelyne qui donne procuration à Mme GRAVIER Maria Del Mar
Mme PERRON Agnès qui donne procuration à Mr ALBERTINI André
Mme SAUCE Magali qui donne procuration à Mr BUSSIERE Jean-Michel
Mme ROSSETTO Annie qui donne procuration à Mr Mme RIDUET Eloïse

EXCUSÉ-E-S : Mr COULON Serge

ABSENT-E-S : Mr ROUARD David

Madame GUIBELIN Marie-Rose est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

I – COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- 1.1. – Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire.
- 1.2. – Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Gestion d'Equipements Sportifs (SIGES) – Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire.
- 1.3. – Syndicat Intercommunal à Vocation Unique au Service des Personnes Agées et Handicapées (SISPAH) - Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire.

II – CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – Élection.

III – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : Approbation.

IV – COMPTE DE GESTION 2017 : Approbation.

V – BUDGET PRÉVISIONNEL 2018 :

- 5.1. – Fiscalité Directe Locale.
- 5.2. – Subventions.
- 5.3. – Affectation des résultats de l'exercice 2017.
- 5.4. – Vote du Budget Principal et des Budgets Annexes.
- 5.5. – Emprunt – Ligne de Trésorerie.

VI – SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – Lancement de la procédure.

VII - COMPTABILITÉ :

- 7.1. - Remboursement du SIVU pour la Gestion d'Equipements Sportifs au Budget Communal – Mise à disposition du personnel communal.
- 7.2. – Magazine municipal – Encarts publicitaires – Ajout d'un format.
- 7.3. – Droit de Place et Occupation du Domaine Public pour un commerce – Redevance.
- 7.4. – Association de Chasse Communale Agréée de Damparis (ACCA) – Bail de Chasse – Demande d'exonération de loyer.

VIII – INTERCOMMUNALITÉ –

8.1- Communauté d'Agglomération du Grand Dole :

8.1.1. – Rapport annuel d'activités 2017.

8.1.2. – Modification des statuts.

8.1.3. - Logiciel de gestion administrative des cimetières – Règlement de mise à disposition.

8.2 – Syndicat Mixte Ouvert de la Crèche de Saint Ylie (SMOCSY) – Demande de révision du nombre de berceaux pour Damparis.

IX – AFFAIRES SCOLAIRES : Convention de mise à disposition du Gymnase Auguste Delaune au Collège Jean Jaurès 2018-2022 – Ajout du stade municipal Léo Lagrange.

X – PÔLE D'ACTIVITÉS INNOVIA : Convention de gestion avec SEDIA – Renouvellement.

XI – DEBIT DE BOISSON PERMANENT 4^{ème} Catégorie (LICENCE IV) – Cession.

XII – AFFAIRES IMMOBILIERES : Immeuble Duc – Convention d'occupation à titre précaire OPH 39 – Renouvellement de janvier à mars 2018.

XIII – CADASTRE : Motion contre l'abandon de la mise à jour du plan cadastral.

QUESTIONS DIVERSES

QD N°1 - Association « Jeunesses Musicales de France » - Automne musical 2018 – Demande de subvention exceptionnelle.

INFORMATIONS DIVERSES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL.

QUARTIER DURABLE LES VERGERS.

Communauté d'agglomération du Grand Dole : extension du périmètre de l'intérêt communautaire.

Rythmes Scolaires - Organisation du temps scolaire à la rentrée 2018/2019.

Manifestations associatives et/ou municipales.

I – COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL :

1.1. – Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de l'installation de Mme SANTA-CRUZ-SESTIER Annie en remplacement de Mr GAILLARD Lylian, conseiller municipal démissionnaire.

1.2. – Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Gestion d'Equipements Sportifs (SIGES) – Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire.

Le Conseil Municipal **DÉSIGNE** Mme SANTA-CRUZ-SESTIER Annie déléguée suppléante en remplacement de Mr GAILLARD Lylian au sein du SIVU SPORT.

1.3. – Syndicat Intercommunal à Vocation Unique au Service des Personnes Agées et Handicapées (SISPAH) - Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire.

Le Conseil Municipal **DÉSIGNE** Mr GINIÈS Michel délégué suppléant en remplacement de Mr GAILLARD Lylian, au sein du SISPAH.

II – CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE –
Élection.

Mme CRETET-JEANNEAUX Cyriel informe le Conseil que les nouvelles fonctions de Conseillère Municipale de Mme SANTA-CRUZ-SESTIER Annie l'empêche d'exercer son mandat d'administratrice au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale puisqu'en 2014, elle y avait été désignée comme représentante d'une association œuvrant dans le domaine de l'insertion et lutte contre toutes exclusions (association « Une oreille en plus »).

De fait, si elle poursuivait sa fonction d'administratrice au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'association, elle y siègerait également avec sa nouvelle fonction de Conseillère Municipale et le principe de parité entre membre du Centre Communal d'Action Sociale élu.e.s au sein et par le Conseil Municipale et membres désigné.e.s par le Maire serait rompu.

C'est pourquoi, elle a présenté sa démission du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en tant que représentante de l'association « Une oreille en plus ».

Par ailleurs, Mr GRAS Christian (administrateur au Centre commune d'action sociale en tant que Conseiller Municipal) a présenté sa démission également.

Comme le prévoit, l'article R 123.9 du Code de l'action sociale et des familles, il est nécessaire de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs et administratrices dans les mêmes conditions que l'élection initiale. C'est-à-dire au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel et scrutin secret (art. 123.8)

Après vote, ont été élu-e-s, à l'unanimité, administrateurs et administratrices au CCAS :

	NOM - Prénom	FONCTION
1	Cyriel CRETET-JEANNEAUX	Adjointe au Maire
2	Dalila MEHAMEDI	Conseillère municipale
3	Jean-François PERRIN	Conseiller municipal
4	Marie-Odile LEGOIX	Conseillère municipale
5	Serge COULON	Conseil municipal
6	Mireille RAUCH	Adjointe au Maire
7	Marie-Rose GUIBELIN	Adjointe au Maire
8	Annie SANTA-CRUZ-SESTIER	Conseillère municipale

III – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : Approbation.

Budget Principal - Caisse des Ecoles - Eaux et Assainissement Année 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr ALBERTINI André délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur GINIÈS Michel en qualité de Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DONNE ACTE à l'unanimité** au Président de séance de la présentation faite du Compte Administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2017 En euros	Budget Principal		Budget Caisse des Ecoles		Budget Eaux et Assainissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 842 242,74 €	3 038 959,72 €	42 902,57 €	54 562,16 €	129 500,91 €	138 158,11 €
Excédent	196 716,98 €		11 659,59 €		8 657,20 €	
Déficit						
Investissement	1 338 287,16 €	1 160 467,85 €	9 235,10 €	5 390,00 €	23 201,57 €	145 823,23 €
Excédent					122 621,66 €	
Déficit	-177 819,31 €		- 3 845,10 €			

IV – COMPTE DE GESTION 2017 : Approbation.

Budget Principal - Caisse des Ecoles - Eaux et Assainissement Année 2017

Le Conseil Municipal **DÉCLARE à l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Mme la Trésorière Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

V – BUDGET PRÉVISIONNEL 2018 :

5.1. – Fiscalité Directe Locale.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** de maintenir pour 2018 les taux des contributions directes locales adoptés en 2017 à savoir :

Taxe d'Habitation	11,35 %
Taxe sur le Foncier Bâti	17,40 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	95,17 %

5.2. – Subventions.

Le Conseil Municipal **FIXE à l'unanimité** pour 2018 les subventions aux Associations et Organismes figurant au tableau joint en annexe, soit pour un montant global de 166 532 €.

DIT QUE les crédits de fonctionnement suivants ont été alloués comme suit :

* CCAS	70 000,00 €
* Caisse des Ecoles	42 632,00 €

* Associations	53 900,00 €

TOTAL	166 532,00 €

5.3. – Affectation des résultats de l'exercice 2017.

BUDGET PRINCIPAL

- Constatant que les résultats de clôture de l'exercice 2017 font apparaître un excédent de Fonctionnement de 196 716,98 €,

Le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'affecter la totalité du résultat d'exploitation en affectation complémentaire en réserve au compte 1068 (section investissement).

BUDGET CAISSE DES ECOLES

- Constatant que ce bilan fait apparaître un excédent de fonctionnement de 11 659,59 €,

Le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'affecter le résultat de Fonctionnement comme suit :

Section investissement : affectation complémentaire en réserve au compte 1068 : 3 846,00 ₣

Section fonctionnement : affectation de l'excédent reporté au compte 002R : 7 813,59 ₣

BUDGET EAUX ET ASSAINISSEMENT

- Considérant que ce bilan fait apparaître un excédent d'exploitation de 8 657,20 €

Le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'affecter la totalité du résultat en section de fonctionnement au compte 002 R.

5.4. – Vote du Budget Principal et des Budgets Annexes.

Le Conseil Municipal **ADOpte à l'unanimité** le Budget Prévisionnel 2018 ci-dessous.

FONCTIONNEMENT 2018	DÉPENSES	RECETTES
Budget Principal	2 666 963,00 €	2 666 963,00 €
Budget Caisse des Ecoles	51 445,00 €	51 445,00 €
Budget Assainissement	150 952,00 €	150 952,00 €
INVESTISSEMENT 2018	DÉPENSES	RECETTES
Budget Principal	763 207,00 €	763 207,00 €
Budget Caisse des Ecoles	9 946,00 €	9 946,00 €
Budget Assainissement	200 186,00 €	200 186,00 €

5.5. – Emprunt – Ligne de Trésorerie.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** qu'en l'état actuel du budget prévisionnel, aucun emprunt ne devrait être contacté en 2018 et **DONNE à l'unanimité** délégation au Maire pour renouveler ou contracter, en cas de besoin, une ouverture de crédit.

VI – SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – Lancement de la procédure.

Le Conseil Municipal

- Considérant la nécessité de réaliser un nouveau schéma directeur d'assainissement (le précédent datant de 2001),
- **AUTORISE** le Maire à engager la réalisation du schéma directeur d'assainissement,
- **DIT** que le schéma directeur d'assainissement devra prévoir notamment :
 - La réalisation de diagnostics réseaux,
 - La réalisation de diagnostic station d'épuration.
- **DIT** que le schéma directeur d'assainissement devra proposer et prioriser des solutions chiffrées de travaux nécessaires tant à la station d'épuration que sur les réseaux en terme d'investissement et en coût de fonctionnement,

VII – COMPTABILITÉ :

7.1. - Remboursement du SIVU pour la Gestion d'Equipements Sportifs au Budget Communal – Mise à disposition du personnel communal.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE, à l'unanimité** de procéder au recouvrement des frais correspondant à la mise à disposition du personnel communal pour 12 000 € pour le SIVU SPORT au titre de l'année 2017.

7.2. – Magazine municipal – Encarts publicitaires – Ajout d'un format.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** de créer un tarif de format « ½ 4^{ème} de couverture », du montant suivant :

	MONTANT 1 PARUTION		MONTANT 2 PARUTIONS	
½ 4 ^{ème} de couverture	255,00 €	306,00 €	408,00 €	489,60 €

7.3. – Droit de Place et Occupation du Domaine Public pour un commerce - Redevance.

Le Maire informe que suite à une demande de la SAS Le Belvoye et en accord avec le bureau municipal, il a autorisé l'utilisation d'une partie (50 m²) du Domaine Public pour l'implantation d'une terrasse au droit du restaurant le Belvoye, Place du 1^{er} Mai.

Un arrêté municipal est en cours de rédaction qui indiquera les conditions d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Le conseil municipal **ACCEPTE à l'unanimité**, de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour l'installation d'une terrasse de restaurant à 300 € annuelle et **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette occupation du Domaine Public.

7.4. – Association de Chasse Communale Agréée de Damparis (ACCA) – Bail de Chasse – Demande d'exonération de loyer.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE à l'unanimité**, d'accorder à l'Association de Chasse Communale Agréée de Damparis une exonération de deux années du loyer dû à la commune dans le cadre du bail de chasse conclut le 06 novembre 2009 et **DIT** que les loyers exonérés correspondent aux années 2017-2018.

VIII – INTERCOMMUNALITÉ –

8.-1- Communauté d'Agglomération du Grand Dole :

8.-1.1. – Rapport annuel d'activités 2017.

Mme CRETET-JEANNEAUX Cyriel informe le conseil que le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui dresse un bilan des actions menées au quotidien par le personnel du Grand Dole doit être communiqué au conseil municipal. Ce document a été transmis à chaque membre du conseil.

Mme CRETET-JEANNEAUX rappelle les différentes compétences de l'agglomération :

- **Les compétences obligatoires :**
 - Développement économique
 - Aménagement de l'espace communautaire
 - Equilibre social de l'habitat
 - Politique de la ville

- **Les compétences optionnelles :**
 - Protection et mise en valeur du cadre de vie
 - Création ou aménagement et entretien de la voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
 - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
 - Action sociale d'intérêt communautaire.

- **Les compétences facultatives :**
 - Etude et réflexion sur la sécurisation et l'approvisionnement en eau et sur le maillage des réseaux ;
 - Soutien au développement des Nouvelles Technologies Informations et Communications (NTIC) et promotion de cet outil au sein des communes ;
 - Numérisation du cadastre et installation d'un Système d'Information Géographique (SIG) ;
 - Mobilier urbain lié au transport urbain ;
 - Protection et mise en valeur du cadre de vie .

Le conseil municipal **PREND ACTE** du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole 2017.

8.-1.2. – Modification des statuts.

Par délibération N°GD94/16 du 15 décembre 2016, le Conseil Communautaire a validé la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, destinée notamment à prendre en compte les modifications induites par l'application de la loi NOTRE du 7 août 2015. Une réorganisation des compétences obligatoires et optionnelles a ainsi été opérée.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité**, de donner un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole afin de prendre en compte l'ensemble des

éléments énoncés dans la délibération n°GD81/17 du 05 octobre 2017, en conformité avec l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

8.-1.3. – Logiciel de gestion administrative des cimetières – Règlement de mise à disposition.

Il est demandé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'acquiescer un logiciel de gestion administrative des cimetières, au bénéfice des communes membres. Cette acquisition permettra d'une part, d'être en conformité avec la législation funéraire et d'autre part, de simplifier la gestion de ce service avec une solution informatique cohérente, moderne, évolutive et adaptée aux besoins de chacun.

La commune étant déjà dotée depuis 2007 d'un logiciel de gestion administrative des cimetières, une rencontre est programmée avec l'éditeur de logiciel Grand Dole pour déterminer les modalités de reprise des données existantes. Cette mise à disposition de logiciel permettra notamment à la Commune de bénéficier d'un contrat de maintenance à moindre coût. L'acquisition et l'hébergement du logiciel étant pris en charge par la Communauté d'Agglomération et les frais de maintenance et d'intégration des données cartographiques et document à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal **AUTORISE à l'unanimité** le Maire à signer le règlement de mise à disposition d'un logiciel de gestion administrative des cimetières, proposé par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

8.-2 – Syndicat Mixte Ouvert de la Crèche de Saint Ylie (SMOCSY) – Changement de répartition des berceaux – Réduction d'un berceau pour Damparis.

Mr ALBERTINI André expose au Conseil que depuis la création du SMOCSY en 2008 la commune paye sa contribution au Syndicat pour 5 berceaux alors que la moyenne du nombre de place utilisé est nettement inférieure : 2,3 en 2016 et 3,3 en 2017.

Depuis plusieurs années, la commune fait état de cette situation au syndicat et demande instamment mais en vain qu'un de ses cinq berceaux soit attribué à d'autres collectivités adhérentes ou qui pourraient adhérer au Syndicat Mixte Ouvert de la Crèche de Saint Ylie.

De plus, il s'avère que d'autres communes membres du syndicat sont dans la situation inverse et de manière constante, c'est-à-dire que leur contribution est inférieure aux nombres réels de places occupées.

La municipalité considère que cette situation qui perdure est inéquitable entre les membres du Syndicat Mixte Ouvert de la Crèche de Saint Ylie et qu'elle ne correspond pas à l'esprit qui a prévalu à la création du syndicat.

Elle demande comme il est prévu aux statuts du syndicat une révision du nombre de place qui lui a été attribué et ce dès 2018.

Le Conseil Municipal **DEMANDE** au SMOCSY de prendre en compte dès 2018 le retrait d'un berceau sur les 5 attribués à Damparis pour 2018 et **DEMANDE** au SMOCSY d'étudier une nouvelle répartition du nombre de berceau en fonction des membres de ce syndicat voire d'en envisager son ouverture à d'autre.

IX – AFFAIRES SCOLAIRES : Convention de mise à disposition du Gymnase Auguste Delaune au Collège Jean Jaurès 2018-2022 – Ajout du stade municipal Léo Lagrange.

Le Conseil Municipal **AUTORISE à l'unanimité** le Maire à ajouter le stade municipal Léo Lagrange à la convention signée entre le conseil départemental, le collège et la commune.

X – PÔLE D'ACTIVITÉS INNOVIA : Convention de gestion avec SEDIA – Renouvellement.

Mr GRAS Christian rappelle aux élu-e-s les délibérations du Conseil Municipal du 19 juin 2012, du 20 juin 2014 et du 11 décembre 2015 dans lesquelles il autorisait une convention avec la SOCAD afin de mettre en place des contrôles périodiques et des interventions des services municipaux sur les espaces aménagés et publics du pôle d'activités INNOVIA.

Le Conseil Municipal **AUTORISE à l'unanimité** le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération avec SEDIA pour une durée de 2 ans du 01^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

XI – DEBIT DE BOISSON PERMANENT – LICENCE IV – Cession.

Mr GRAS Christian informe le Conseil que Mr CHAUTARD représentant la SAS le Belvoye a demandé l'acquisition du débit de boisson permanent de 4^{ème} catégorie (licence IV) que la commune avait elle-même acheté en 2017 suite à la liquidation judiciaire de Mr SID (Le Central).

Le Conseil municipal **ACCEPTE à l'unanimité** de vendre le débit de boisson permanent de 4^{ème} catégorie (licence IV) au prix de 2 500 € à la SAS le Belvoye.

XII – AFFAIRES IMMOBILIERES : Immeuble Duc – Convention d'occupation à titre précaire OPH 39 – Renouvellement de janvier à mars 2018.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE à l'unanimité** de renouveler la convention d'occupation à titre précaire au bénéfice de l'OPH 39 dans l'immeuble DUC, rue de Belvoye pour une durée de 3 mois du 01^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 mars 2018.

Le Maire précise que par courrier du 28 février 2018, l'OPH a décliné la proposition de la commune de mise à disposition d'un bureau au sein du secrétariat de mairie pour le maintien d'une permanence à Damparis.

XIII – CADASTRE : Motion contre l'abandon de la mise à jour du plan cadastral.

Le Maire rend compte au conseil d'un courrier reçu des géomètres du cadastre du département l'informant de l'arrêt de la mise à jour traditionnelle des bâtiments par des levés sur le terrain.

Cette mise à jour serait remplacée par des méthodes centralisées et automatisées :

- A partir de photos aériennes de l'IGN (de bien moindre précision qu'un levé sur le terrain, et avec une fréquence de 3 ou 4 ans)
- En incorporant les plans de masse des permis de construire ou des plans externes de tous horizons (dont la fiabilité est limitée).

De tels procédés entraîneront nécessairement une dégradation de la précision et de l'actualité des plans.

Le Conseil Municipal

- Attaché à un plan cadastral régulièrement mis à jour avec la précision qui s'impose et qui passe forcément par un levé terrain,
- Soucieux de conserver l'exhaustivité du seul document d'assise de la fiscalité directe,
- Opposé à la suppression des missions de service public de qualité et de proximité exercées par les géomètres du Cadastre,

- Convaincu que l'Etat doit continuer d'assumer ces tâches historiques sans en transférer la charge aux collectivités ou aux bénéficiaires de permis de construire.

S'OPPOSE à l'unanimité à la suppression des missions de service public de qualité et de proximité exercées par les géomètres du Cadastre.

QUESTIONS DIVERSES

QD N° 1 – Association « Jeunesses Musicales France » - Automne musical 2018 – Demande de subvention exceptionnelle.

Mr ALBERTINI soumet au conseil municipal la demande de subvention exceptionnelle de l'association « Jeunesses Musicales France » qui propose d'organiser des spectacles musicaux en direction des élèves des écoles d'Abergement La Ronce, Damparis et Tavaux.

En accord avec le bureau, il propose d'accéder à cette demande de subvention à hauteur de 700 € pour financer deux représentations musicales et indique que cette action pourrait faire partie des actions culturelles municipales qui entrent dans le cadre de l'automne musical au dernier trimestre 2018.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE à l'unanimité** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 € à l'association Jeunesses Musicales France .

INFORMATIONS DIVERSES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL.

Le Maire rend compte d'une réunion le 23 mars 2018 avec le bureau URBIAND de Dijon mandaté par le Grand Dole pour l'élaboration du PLUi.

Constat a été dressé que dans notre actuel PLU, il y avait trop de secteurs indiqués comme potentiel foncier par rapport aux besoins d'urbanisation (notamment toutes les zones 2 AU). Le futur PLUi étant valable sur 10 à 15ans, le bureau d'étude Urbicand préconise et la réglementation prévoit de remettre ces zones 2AU en zone agricole pour les conserver en tant que réserve foncière (et dans un prochain PLUi, possibilité de les reclasser en zone à urbaniser si besoin).

Dans le PLUi en cours d'élaboration, il convient de ne conserver en zones potentiellement urbanisables (intitulées « OAP » Orientation d'Aménagement et d'Orientations), uniquement celles qui peuvent réellement être réalisées pendant la durée du PLUi.

Ainsi, après l'opération des Vergers, c'est la zone située derrière la mairie (« dent creuse ») qui serait prioritaire. Et la zone des Combes sera reclassée en « agricole » comme réserve foncière.

QUARTIER DURABLE LES VERGERS.

Le dossier projet est en cours de reprise par la maîtrise d'œuvre (Au-delà du Fleuve) concernant : la réduction du montant d'investissement des travaux, le recalibrage des tailles de parcelles et espaces publics, la typologie des logements, les participations de la Commune, les modalités de phasage et de financement du projet.

Une opération de communication d'ampleur sera organisée prochainement par la SEDIA et la Commune.

En terme de planning :

Fin avril 2018 : transmission du nouveau projet en cours de reprise par Au-delà du Fleuve.

Mai 2018 SEDIA : présentation du bilan de l'opération, du nouveau projet et du plan de communication au Conseil pour validation.

Communauté d'agglomération du Grand Dole : extension du périmètre de l'intérêt communautaire.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au cours du Conseil Communautaire du 15 mars 2018, les délégués ont délibéré sur l'élargissement des domaines d'intervention de l'Agglomération.

Ont été notamment retenus d'intérêt communautaire dans le domaine du sport : les stades sportifs de la Pépinière à Damparis, Paul Martin à Tavaux et Bobin à Dole, et, dans le domaine de l'enseignement musical et de la danse : l'entretien et la gestion du Conservatoire de musique et de danse de Dole ainsi que le soutien financier aux écoles de musique associatives de Tavaux Damparis Abergement la Ronce et St Aubin.

Rythmes Scolaires - Organisation du temps scolaire à la rentrée 2018/2019.

Le Maire rappelle que le Conseil d'école de la maternelle s'est prononcé favorablement à un retour à la semaine de 4 jours et que celui de l'école élémentaire s'est prononcé pour un maintien de la semaine à 4 jour ½.

Concernant les communes de l'Agglomération, la majorité ce sont prononcée favorablement à un retour à la semaine de 4 jours. La décision appartient maintenant à l'Inspection Académique qui devait se prononcer le 23 mars dernier mais n'a pas pu le faire, faute de quorum. Une nouvelle réunion est prévue prochainement. La position de la municipalité a été celle de l'harmonisation des horaires et des jours d'école sur toutes les communes de l'Agglomération.

Manifestations associatives et/ou municipales.

- 5 avril 2018 : Conseil Départemental de la FNACA à la Salle des fêtes de 8 h à 11 h puis de 11h à midi, commémoration au monument aux morts de Damparis.
- 07 avril 2018 : Visite des établissements Kolher Jacob Delafon pour le Conseil Municipal, Personnel Communal, Conseil Consultatif et Commissions.
- Mardi 01^{er} mai 2018 : Course cycliste de l'ACDTR à partir de 13 h 30.
- 6 mai 2018 : Cavalcade organisée par les 2 comités des fêtes Tavaux et Damparis. Départ du défilé de Tavaux à 14 heures. Le Maire rappelle que les conseillers et conseillères sont sollicités pour participer et aider à la surveillance des intersections de voirie.
- 26 et 27 mai 2018 : Salon de la BD « Texte et Bulle » au Gymnase Auguste Delaune.

Séance levée à 22 h 55